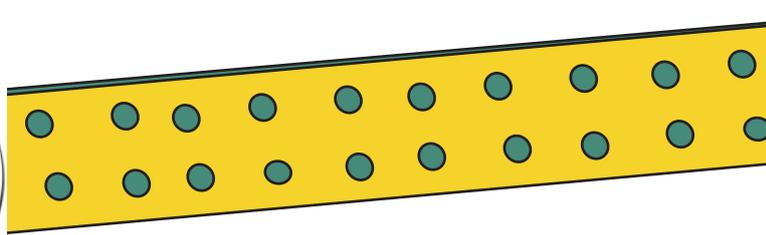




ST-PIERRE D'ENTREMONT
SAVOIE



Les clefs de la Tour

n°27 - Mars 2015

L'édito

Hommage, un peu bête et méchant

Ils auraient pu titrer « Balles tragiques à Charlie Hebdo : 12 morts ». Mais ils ne le pourront pas. Les morts, ce sont eux. Eux qui ne respectaient rien, sauf le droit d'être libres d'aimer ou pas, le droit de critiquer, de moquer et de fustiger. Les cons étaient leur cible préférée. Ils ont été la cible des cons. Ils l'étaient depuis longtemps, mais là, les cons ont montré qu'à jouer au con avec de vrais cons à œillères, on peut y laisser des plumes, même acérées. Mais les cons sont très cons. A leur manière, ils font de l'humour. Ils ont réussi l'ironie splendide de mettre le drapeau tricolore de l'Elysée en berne pour le décès de Wolinski ! Et un jour de deuil national pour la mort de Cabu ! (Et de tous les autres aussi, journalistes et policiers victimes moins connues du même combat pour la liberté). Même armés jusqu'aux dents, les cons restent très cons :

penser que flinguer une rédaction réduira la démocratie au silence est une connerie. Ne faisons aucun plaisir aux cons : ne changeons rien à notre liberté de la presse, à notre liberté d'expression. Encore plus qu'hier, j'ai envie, nous avons envie, de nous moquer de leurs délires réactionnaires. De croquer leur caricature de religion, au nom de l'essence même de la démocratie : la liberté. Ce matin, des furieux ont cassé des crayons et des vies.



Au nom de ces vies gommées, nous retaillerons les crayons, pour écrire encore et défendre nos valeurs, nos rêves et nos espoirs. Librement.
François Rieu, avec l'aimable autorisation de l'auteur.

La poste en danger

Depuis le changement de statut de La Poste en 2010, le service public postal régresse. Récemment, Miribel-les-Echelles, Entre-deux-Guiers et St Pierre de Chartreuse ont été « invitées » par le groupe La Poste à mettre en place une agence postale communale (APC) ou un relais poste commerçant (RPC). Notre bureau de poste subit aussi des fermetures ponctuelles intempestives, l'agent au guichet n'étant pas remplacé en cas d'absence. La Communauté de communes a délibéré pour rappeler à cette entreprise, tenue à des obligations de service public et détenue majoritairement par des capitaux publics, que la rentabilité des bureaux de poste ne doit pas seulement être appréciée à partir de critères financiers mais aussi sociaux et en intégrant les nécessités d'un aménagement harmonieux du territoire. La baisse du volume de courrier ne suffit pas à justifier la politique de désengagement de La Poste. Avec l'association de défense des services publics de la Chartreuse et de l'avant-pays savoyard, nous avons gagné le maintien de notre bureau de poste ouvert 30h30 par semaine. Bien sûr des adaptations sont possibles, à conditions qu'elles soient motivées par une



meilleure réponse aux besoins des usagers. La réduction des horaires d'ouverture sans discernement mène fatalement à la fermeture du bureau de poste. Restons vigilants et mobilisés pour conserver un service public postal de qualité sur l'ensemble de notre territoire.

Recherche renseignements / cimetière

Des travaux de réfection des murs du cimetière sont programmés au mois d'avril 2015. Pour ce faire, nous sollicitons l'accord des concessionnaires ou de leurs ayants-droits, car certaines plaques et/ou stèles devront être déposées le temps de l'intervention. Cependant, nous n'avons pu contacter les familles des concessionnaires listées ci-dessous : GUILLOT Berthe, GUIGUET Jean-Jules, RIGAUD Cyrille, THIEVENAZ Claude, REY Alexis, GIROUD Auguste. Nous remercions toute personne susceptible de nous fournir des renseignements, de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Le nouveau site internet, sobre et efficace

Depuis fin 2014, le nouveau site internet de la commune est en service. Il reprend les informations que vous pouviez trouver sur le site précédent mais en plus ergonomique.

A en croire les retours des premiers visiteurs, il donne tout à fait satisfaction. Vous pouvez vous inscrire à la "lettre info" diffusée régulièrement sur votre messagerie. Alors rendez-vous sur www.saintpierredentremont.org/

ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

La bibliothèque tourne une page...

La bibliothèque située au centre du village va déménager. En effet la commune de St Pierre d'Entremont Isère a un projet de réhabilitation du bâtiment qui l'accueille.

Après plusieurs réunions de concertation et des visites de bibliothèques, les deux St Pierre ont proposé d'installer la bibliothèque dans les locaux de l'école en lieu et place de la BCD (bibliothèque centre de documentation).



bibliothèque actuelle



future bibliothèque

La bibliothèque fera donc peau neuve au 1er étage de l'école avec un nouveau mobilier. Les lecteurs disposeront ainsi d'un espace plus vaste et mieux équipé. Après un mois de fermeture en avril pour déménager et tout installer, la bibliothèque ouvrira en mai avec de nouveaux horaires adaptés au lieu. Le conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles de l'association pour leur implication.

Organisation des temps d'activités périscolaires (TAP)

Décisions du comité de pilotage, des deux mairies et mise en place du PEDT (Projets Educatifs Territoriaux), travail en commun avec une équipe pédagogique et des parents, coordination efficace avec l'AADEC : tout cela a permis de mettre en place les horaires et les diverses activités périscolaires avec des résultats satisfaisants. Environ 90% des élèves participent aux ateliers proposés qui semblent globalement répondre à leurs attentes. Les activités : initiation à diverses activités sportives, approche ludique du théâtre et de la musique, puis interventions des animateurs du Musée de l'Ours et du Musée Savoisien, arts plastiques, approche du biathlon et, à suivre, interventions de nos bibliothécaires avec "Plaisir de Lire", reprise des arts plastiques et initiations sportives, et pour finir, de nouveau alternance musique et théâtre, initiation au dessin.

Le fil rouge de toutes ces activités est de faire une "grande

parade" réalisée par tous les enfants de nos villages, animation impliquant toutes les disciplines découvertes et expérimentées tout au long de l'année.

Les diverses étapes ont été jalonnées de réunions entre enseignants, intervenants, mairies St Pierre Isère et Savoie, AADEC et parents d'élèves (02/12/2014). Tout n'est pas parfait, quelques petits détails d'organisation doivent être figés, mais chacune et chacun a fait le maximum pour que le déroulement de ces activités soit le plus performant pour le confort, le plaisir et l'enrichissement de nos enfants.

A suivre pour 2015/2016 : le comité de pilotage va se remettre au travail pour adapter au mieux les interventions et les horaires aux demandes et besoins des enfants et équipe pédagogique. Malgré des contraintes économiques, les municipalités feront les efforts nécessaires au bon fonctionnement de l'opération "nouveaux rythmes scolaires".

Deux nouveaux monuments historiques en limite de notre territoire

Fin 2014, la commission régionale du patrimoine et des sites a examiné les demandes de classement au titre des monuments historiques de deux édifices situés aux limites de notre commune : la tournerie de St Même et le moulin des Teppaz. Tous deux situés en bord de rivière car y puisant leur énergie, ils sont les témoins d'un patrimoine industriel remarquable à protéger et valoriser.

Pour autant, la volonté du conseil municipal comme celle des riverains, était de veiller à ce que ces classements ne génèrent pas de contraintes d'urbanisme supplémentaires.

Un travail en amont avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a permis de proposer des périmètres de protection de ces bâtiments, restreints au strict nécessaire. Pour St Même, la commission a validé le périmètre restreint

aux parcelles proches du bâtiment. Pour les Teppaz, le périmètre exclu notre commune car elle n'est pas visible du moulin.

Dès la parution des arrêtés de classement, la règle des 500 m s'appliquera autour des bâtiments classés. Les périmètres restreints seront mis en place à la prochaine révision du PLU qui commencera cette année. A cette occasion, nous demanderons la révision du périmètre de la Chapelle des 10000 martyres. D'ici là, l'architecte des bâtiments de France recevra les demandes d'urbanisme pour des travaux situés dans les 500 m et les validera sans les instruire.



Tournerie de St Même



Moulin des Teppaz

TRAVERSÉE DU BOURG : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Après une année 2014 ayant vu la création d'un comité de pilotage, composé d'habitants et d'institutionnels et chargé de suivre l'opération de ses prémices jusqu'à son terme, 2015 débute par une étape décisive, consistant à choisir le bureau d'études qui va nous assister dans le choix du parti d'aménagement du centre-bourg et dans son phasage de mise en œuvre. Lancée le 2 janvier, sur la base d'un cahier des charges examiné lors du dernier comité de pilotage, la consultation a rencontré un vif succès, puisque près d'une quinzaine d'offres de service ont été réceptionnées. Après dépouillement et analyse de ces offres, le lauréat sera choisi

courant mars. Il sera notamment porté une attention particulière au caractère pluridisciplinaire de l'équipe (architecte, paysagiste, urbaniste, technicien Voiries et Réseaux Divers), à ses références sur des études similaires (aménagement d'un centre-bourg montagnard), ainsi qu'à sa méthodologie dans la mise en œuvre d'une démarche participative (animation d'ateliers thématiques avec la population). Le prochain comité de pilotage organisé au printemps permettra à la structure retenue de nous présenter sa démarche, laquelle s'étalera sur 6 mois, avec un rendu définitif de l'étude à la rentrée de septembre.

Un PLUi c'est quoi ?

C'est un document réglementaire d'urbanisme constitué de trois documents principaux. Le rapport de présentation qui présente le diagnostic du territoire et explique les choix retenus pour le projet d'aménagement et son impact sur l'environnement. Le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) reflète l'expression des grandes orientations du projet. Il expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour le territoire intercommunal et définit le cadre stratégique à partir duquel la réglementation de l'usage des sols est établie. Et Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : l'objectif est de mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager le secteur défini; les OAP précisent les principales caractéristiques des voies et espaces publics, et les principes en terme d'habitat (accessibilité, forme urbaine).

Un PLUi pour quoi faire ?

Il permet d'affirmer une réelle politique d'aménagement foncier à travers une planification globale. Il est l'occasion de réfléchir à l'articulation entre les

documents d'urbanisme et la charte du Parc de Chartreuse. Pour autant, le PLUi doit bien prendre en compte les spécificités de chaque commune. La démarche de PLUi garantira la cohérence entre les zonages et les règlements applicables sur l'ensemble du territoire. Il définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble de ce territoire, pour prévoir et organiser l'avenir. Il détermine les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée. Il sert ainsi de référence à l'instruction des diverses demandes d'urbanisme.

Concrètement, qu'est-ce que ça va changer ?

Le PLUi, une fois approuvé, va se substituer à notre PLU. Il sera donc le nouveau document d'urbanisme applicable au territoire cœur de Chartreuse.

Un enjeu : la concertation tout au long de son élaboration !

Le travail de diagnostic consiste à recueillir les souhaits en matière d'urbanisation, de protection et de développement de chaque commune, avant d'élaborer le projet communautaire autour du PADD. Les grandes orientations seront présentées pour engager le débat entre les élus et l'ensemble de la population.

D'ores et déjà, si vous avez des remarques ou demandes sur le PLU actuel, faites les remonter en mairie.

Optimisation de la STEP de St Mème

Depuis sa mise en service, la station d'épuration de Saint Mème (225 équivalent habitant) génère des mousses au niveau du bac de clarification, préjudiciable à son bon fonctionnement. Pour les éliminer, un système d'injection d'eau potable a été installé. Tant que la commune gérait l'eau, ce dispositif a perduré, la commune ne déclarant pas l'eau consommée. Le transfert de l'eau au syndicat du Thiers a changé la donne. Cette utilisation permanente d'eau potable aurait généré une dépense de 11000 € pour les 7 à 8 000 m³/an si le Syndicat du Thiers n'avait pas accepté de réduire la facture à condition que la commune engage des travaux nécessaires. Le bureau d'études MERLIN, mandaté par la commune, a préconisé le remplacement de l'eau potable par de l'eau traitée : installation d'un bac en sortie de station, reprise d'eau industrielle par pompage et filtration puis injection de cette eau en lieu et place de l'eau potable.

Après consultation des entreprises et analyse de leurs offres, nous avons retenu l'entreprise MCTP pour un montant de 35158 € HT incluant l'aménagement de l'accès et l'installation d'une clôture autour de la station. Nous avons répondu à un appel à projet de l'agence de

l'eau pour obtenir une aide financière. Les travaux devraient se dérouler au printemps 2015.



Station d'épuration de St Mème

Les clefs de la tour n°27 - Mars 2015

Citoyenneté et environnement

Analyse de l'air dans l'école : les premiers résultats sont positifs

Notre école a participé à la campagne nationale « écoles » de l'observatoire de la Qualité de l'Air intérieur (OQAI). Dans ce cadre, des prélèvements à l'aide de capteurs passifs ont été réalisés dans les deux classes de maternelle par la société Econeau'logis du 16 au 20 juin 2014. Voici les premiers résultats concernant le formaldéhyde, le benzène et le confinement. Les résultats montrent que l'air des classes est sain et le renouvellement de l'air est satisfaisant.

Formaldéhyde : valeurs mesurées 26,4 et 27 µg/m³. Valeur-guide 30 µg/m³ et valeur limite 100 µg/m³. Benzène : valeurs mesurées 0,9 µg/m³. Valeur-guide 5 µg/m³ et valeur limite 10 µg/m³. Valeurs-guide : niveau de concentration dans l'air intérieur fixé, pour un espace clos donné, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine, à atteindre, dans la mesure du possible.

L'indice de confinement de l'air (ICONE). Le confinement de l'air à l'intérieur d'une pièce caractérise la qualité du renouvellement de l'air de cette pièce.

L'indice de confinement est calculé à partir de valeurs de CO₂ mesurées en période d'occupation d'une pièce. Il permet d'évaluer le confinement de l'air de cette pièce à l'aide d'une note allant de 0 (aucun confinement) à 5 (confinement extrême). Les indices de confinement mesurés sont de 2. La valeur limite est de 5.



AD'Ap, L'accessibilité de tous, partout

L'accessibilité nous concerne tous : 12 millions de français sont touchés par un handicap permanent ou temporaire plus ou moins important. Et un million d'établissements recevant du public (ERP), commerces, théâtres, cinémas, mairies, établissements scolaires, etc. Face à ce constat, la nouvelle réglementation s'est fixé un objectif pragmatique et concret pour que soit réellement appliquée la loi de 2005 qui donnait 10 ans aux ERP pour être accessibles à tous.

L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap).

Cet agenda est la nouveauté du dispositif. Juridiquement, il suspend l'application de l'article L52-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit d'une amende de 45 000 € tout responsable qui n'aurait pas respecté les obligations d'accessibilité. Ceci en contrepartie d'un engagement vérifiable de réaliser les travaux nécessaires dans les trois ans.

Tous les propriétaires et gestionnaires d'ERP sont concernés :

- Si l'ERP est déjà accessible : il faut le déclarer
- Si l'ERP n'est pas encore accessible : le propriétaire et/ou le gestionnaire doit s'engager pour les travaux qui lui incombent.

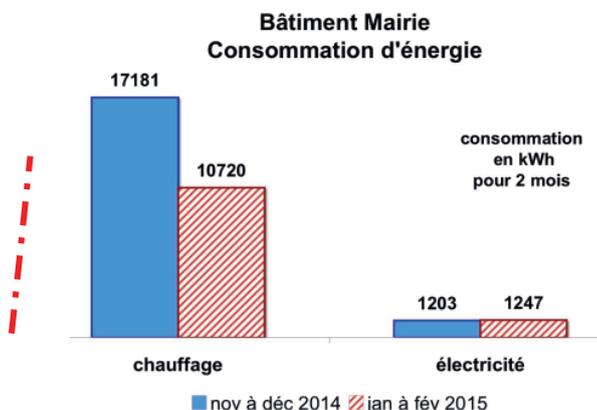
L'Ad'Ap : quels délais ?

- Jusqu'en octobre 2015 pour déposer l'Ad'Ap
- Jusqu'à 3 ans maximum pour effectuer les travaux d'accessibilité. Chacune des années mobilisées doit comporter des travaux visant à rendre l'ERP accessible.

Pour en savoir plus, RV sur www.saintpierredentremont.org/ ou www.accessibilite.gouv.fr

La consommation du mois

Dans le cadre de la démarche Commune Efficace en Economie d'Énergie (C3E) nous faisons un suivi de la consommation électrique et de chauffage de la mairie et de la Maison Hermesende pendant un an. Désormais dans chaque bulletin, il y aura un petit encart comme celui-ci afin de suivre les différents relevés effectués tous les deux mois et donc la consommation de ces bâtiments.



ETAT CIVIL DECES

Pierre TALON est décédé le 31 décembre 2014

AGENDA

Elections départementales : les 22 et 29 mars 2015

Conseil Municipal : 25 mars, 30 avril, 28 mai, 25 juin, 9 juillet, 25 août, 30 septembre

Conseils de hameaux **Le 4 avril** à **17h** : St Même, Les Bandet

Le 11 avril à **14h30** : La Fracette, le Bourg

à **17h** : Les Claret

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org